



BADMINTON

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

Rennes,
Le 26 juin 2024

Afin d'organiser au mieux le ***championnat IC mixte***, les dossiers complets sont à retourner au CODEP 35 pour le ***vendredi 04 octobre 2024***. Le championnat commencera le lundi 04 novembre 2024. La fin du championnat le vendredi 02 mai 2025 pour la PR et la D1, la D2 à D4 le 16 mai 2025 (excepté les éventuels matchs de barrage). Pour la D5 cela dépendra d'équipes inscrites.

Le prévisionnel a été réalisé par rapport au classement final 2023/2024 . En cas de forfait d'une de vos équipes, prévenir le plus tôt possible.

Modification du règlement

2 – 3 En Division 1, les équipes doivent provenir des clubs affiliant à la FFBad tous leur adhérents (100 % licenciation). Pour la saison 2024-2025, les clubs maintenus en D1 suite à la saison 2023-2024 et les clubs promus de D2, ne respectant pas ce critère, pourront quand même évoluer en D1 mais devront se mettre en règle lors de la saison. En cas de non-respect de ce point, en fin de saison l'équipe sera rétrogradée dans la division la plus basse et les joueurs et joueuses ayant participé au championnat ne pourront pas participer au championnat lors de la saison suivante.

Pour toutes questions ou forfait d'équipe : olivier.frouin@lyceehotelier.com

La fiche d'inscription jointe sous format « excel » doit être impérativement envoyée par mail au secrétariat du comité contact@badminton35 avec le numéro du chèque ou indication virement sur la feuille d'inscription.

Le règlement sera envoyé par courrier ou par virement sous 48 heures :

- le montant est de 55 € par équipe engagée

Tous les chèques sont à mettre à l'ordre du CODEP 35 Badminton.

Ci joint :

- la feuille d'inscription
- le règlement pour la saison 2024-2025
- le tableau prévisionnel pour les divisions PR à 4

Rappel : ne répondre à la question d'un éventuel repêchage que si votre équipe figure dans la liste des clubs repêchés pour chaque division. Pour les clubs concernés, si il n'y a pas de



BADMINTON

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

réponse ce sera en fonction des besoins de la commission interclubs afin d'équilibrer le nombre d'équipes par poule.

Sportivement votre

La Commission Interclubs
Olivier Frouin (responsable)
Christophe Roulliaux
Julien Aubin
Olivier Evain